

LA FORÊT USAGÈRE ET LES DROITS D'USAGE

Les Testerins comme les Gujanais, les Arcachonnais et les Ferretcapiens ont la chance d'être des usagers de la Forêt Usagère.

La Forêt Usagère est un massif forestier de 3865 ha sur lequel s'exerce des droits d'usage conférés aux habitants du Captalat de Buch en 1468 par leur seigneur (régis par les Baillettes et Transactions). La forêt usagère est située sur la commune de La Teste de Buch entre la Dune du Pilat et les rives du lac de Cazaux

Ainsi les habitants du Captalat avaient obtenu le droit de prendre le bois mort ou vert qui leur était nécessaire, d'y exploiter la résine et d'y mener leurs troupeaux. C'est ce leg, à chaque habitant, à perpétuité et sur toute l'étendue de la Forêt Usagère qui constitue les droits d'usage encore en vigueur actuellement.

Ceci se traduit par « Quiconque est usager peut prélever, en bon père de famille* et quand bon lui semblera, sur la totalité du territoire de cette forêt, le bois nécessaire à satisfaire ses besoins.»

(*Chaque habitant usager ne peut effectuer de prélèvements que pour ses besoins personnels sur le Captalat)

A l'heure actuelle les «besoins» des usagers se résument essentiellement au bois de chauffage et au bois de construction. Le bois de chauffage (pins morts, sous bois...) peut être prélevé par tous les habitants du captalat (il suffit pour cela d'avoir sa résidence principale sur le territoire du captalat). Seul le bois de construction est soumis à une demande de délivrance qui n'a pour but que de répartir équitablement le prélèvement sur l'ensemble de la Forêt et participer ainsi à sa régé-

nération naturelle.

Tous les ostréiculteurs ou pêcheurs peuvent bénéficier de ce bois de construction pour la rénovation ou la construction de quai, pontons, cabanes, réparation de bateaux.....

Depuis 2005, l'ADDUFU, avec l'aide de nombreux bénévoles, a installé et fait fonctionner une scierie associative qui permet de scier tout le bois dont les usagers ont besoin.



Les pignots sont prélevés par l'usager, sans demander permission, au même titre que le bois de chauffage.

Pour répondre à toutes vos questions l'Association de Défense des Droits d'Usage de la Forêt Usagère (ADDUFU) (www.addufu.org) tient une permanence au marché de La Teste de Buch les premiers samedis de chaque mois de 10 à 12 heures (sauf de juillet à septembre), tous les 2ème samedi à la maison de la culture à Gujan Mestras. Vous pouvez nous rencontrer à la scierie du Pôle Forestier sur la route de Cazaux en face du Zoo les jours de semaine.

Bon «usage» de votre Forêt Usagère!!!

Le président de l'ADDUFU Christian GOUSSET



HUITRES



ARCACHON
CAP FERRET

RADIO CABANES

N°14

JUIN - JUILLET - AOÛT

2018



COMITÉ RÉGIONAL
CONCHYLICULTURE
ARCACHON AQUITAINE

Actualités de la filière conchylicole Arcachon-Aquitaine

huitres-arcachon-capferret.fr



VIE DU CRCAA

Compte-rendu Conseil

Page 2

FEAMP

Où en est-on ?

Page 3

CREAA

Consolidation des actions et nouveaux programmes

Page 4

COMMUNICATION

Diffusion de la nouvelle campagne

Page 6

